

## QUESTIONS ET QUESTIONNEMENTS DES FRÈRES DE LA GLM CONCERNANT LA SUSPENSION DU RITUEL REAA PAR LA GLM

- (1) « Pourquoi la GLNF a-t-elle accepté d'utiliser le Rite REAA tout en sachant que ce rite était lié du 1er au 33<sup>ème</sup> à une tiers obédience régulière ou non régulière ? »
- (2) Pourquoi les frères contestataires se battent-ils donc ? »

### RÉPONSES ET RÉFLEXIONS (2)

#### QUESTION 1 :

Il conviendrait pour répondre à cette question de connaître les circonstances ayant conduit à l'introduction du Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA) au sein de la Grande Loge Nationale Française (GLNF).

La GLNF a été créée en 1913 pour pratiquer le RER et développer l'ÉMULATION par l'apport des militaires des forces alliés et de l'OTAN basés en France;

En 1964,

- la GLNF est une relativement petite obédience, avec un effectif de 1500 Frères environ répartis dans une cinquantaine de loges, par rapport au Grand Orient (+12000 membres)<sup>(i)</sup> et la Grande Loge de France (+8000 membres)<sup>(ii)</sup>; la GLNF est toutefois la seule obédience 'régulière' en France reconnue par la GLUD'A;
- la GLNF ne pratiquait pas le REAA;
- les dirigeants du **Suprême Conseil du REAA de France** (SCDF)<sup>(iii)</sup> et de la **Grande Loge de France** en quête de 'régularité'<sup>(iv)</sup>, engagèrent des négociations 'discrètes' avec les dirigeants de la GLNF;

En 1965,

- un 'schisme' se produisit au sein du SCDF et de la GLDF; 1100 Membres de la GLDF quittèrent leur obédience, y compris le Souverain Grand Commandeur (en exercice) Charles RIANDEY, 72 ans, qui démissionna (ou fut relevé de sa fonction !) du SCDF, pour se joindre à la GLNF;
- la GLNF créa un District provisoire pour accueillir les Frères 'transfuges' lequel fut placé sous la présidence de Marcel CERBU, haut dignitaire de la GLDF et du SCDF et futur Assistant Grand Maître de la GLNF;
- un nouveau Suprême Conseil nommé « **Suprême Conseil du REAA pour la France** (SCPLF)<sup>(v)</sup> » fut créé pour remplacer le **Suprême Conseil du REAA de France** de 1804; le SGC Charles RIANDEY, démissionnaire du SCDF fut nommé Souverain Grand Commandeur du nouveau SCPLF

Cet influx « d'intrants » allait bousculer la 'petite obédience régulière française' (la GLNF) dans la mesure où du jour au lendemain elle vit son effectif presque doubler et un rite étranger (le REAA) occuper près de 50% de son espace !

Voilà un bref un récit historique comme toile de fond. Pour revenir à la question, la GLNF n'était-elle pas au courant du lien et de l'interdépendance des degrés (du 1<sup>er</sup> au 33<sup>ème</sup>) du REAA, je ne prétends pas vouloir répondre à la place de la GLNF, mais pour avoir été étroitement associé à cette obédience pendant treize ans (1992-2005) et au sein de laquelle j'ai occupé des hautes fonctions dont celle de Grand Maître de District (2002-2005), je pense être assez bien placé pour proposer quelques pistes de réflexions en guise de réponses. Je ne m'inscris dans aucun camp, ayant des amis de grandes qualités maçonniques dans l'un et l'autre camp.

1. La GLNF n'avait aucune raison de mettre en doute la sincérité et l'intégrité des 1100 Frères nouvellement ré-initiés et/ou régularisés et leur engagement de travailler selon les Règlements de la GLNF et de respecter des *Landmarks* de la Régularité parmi lesquels « **la non ingérence d'un autre ordre dans la gestion des trois premiers degrés symboliques** »;
2. Rien ne présageait que le nouveau Suprême Conseil pour la France en quête de régularité n'allait pas s'aligner sur les principes (Guidelines) des Suprêmes Conseils Réguliers du monde, **surtout l'abandon de toute autorité des Suprêmes Conseils sur les trois premiers 'grades' symboliques**.

3. La GLNF ne pouvait en aucun cas, en tant que Grande Loge Régulière, s'ingérer dans les affaires du SCPLF ou de tout autre Ordre maçonnique.

Comment allait s'organiser le nouveau SCPLF à la tête duquel le Souverain Grand Commandeur Charles RIANDEY, isolé et abandonné par ses pairs, dans la mesure où aucun autre 33<sup>ème</sup> du SCDF, sauf Paul NAUDON, ne l'avait accompagné dans sa démarche de créer un Suprême Conseil Régulier en France en 1965. Quel plan, quelle stratégie, quelle orientation philosophique et spirituelle avait-il en vue ou proposé de mettre en place pour le SCPLF pendant son mandat de 1965 à 1974 ? Rien ou presque rien ne transpire sinon

- qu'on lit dans les *Mémoires de Riandey* (publié à titre posthume) qu'il voulait créer « *une autorité spirituelle supérieure à l'ordre maçonnique* » laquelle devait passer par « *l'indépendance de l'Ordre Écossais par rapport à la Maçonnerie symbolique* » !
- qu'il fut rejoint par d'autres membres du SCDF - des tenants du système REAA qui répètent inlassablement le 'dogme' « *que le REAA est UN, du 1er au 33ème degré, et, corollaire oblige, que les Grands Inspecteurs Généraux, 33ème et dernier degré du Rite, exercent leur autorité sur l'ensemble des grades dudit Rite* ».

4. La requête écrite du SGC Charles RIANDEY du nouveau SCPLF, en date du 20 mars 1973, rédigée en ces termes « *Gardien attentif de nos libres activités initiatiques, je me propose de confier à une Commission dont la composition sera fixée avec l'aide du Suprême Conseil le soin d'établir les différents rituels des 3 premiers degrés du REAA* », n'était-elle pas un signal fort que quelque chose se tramait au sein du SCPLF en vue d'une main mise sur les degrés symboliques REAA sous le contrôle de la GLNF ?

Il est vrai que le TRF Louis-Auguste Derosièrre, Grand Maître de la GLNF, rejeta la proposition et rappela fermement au SGC Riandey le statut des loges bleues au sein de la Régularité et leur indépendance à l'égard des organismes ou autres ordres maçonniques ;

5. Malgré ce revers, l'influence du REAA au sein de la GLNF n'allait cesser d'augmenter en nombre et en puissance. Aussi, vers 2002, au risque de perdre toute autorité ou contrôle sur les Rites pratiqués dans ses Loges, la GLNF décida de prendre à bras le corps l'instruction des Frères en créant les fameuses Loges d'instruction – une par Rite !

Hélas, c'est le SCPLF qui tira le plus gros avantage de cette décision. Cela permit au REAA (et les tenants du Rite) de pouvoir ériger en toute quiétude une structure pyramidale au sein de la GLNF avec les Loges d'Instruction-Hiram - sa loge Nationale, ses Loges Provinciales et ses loges REAA subalternes. Le SCPLF put ainsi exercer l'autorité 'dogmatique' qu'il souhaitait sur le REAA au sein de la GLNF, ce qui est pourtant fondamentalement contraire aux principes même de la Régularité.

On voyait bien le même scénario se produire à Maurice. D'où la sagesse des dirigeants de la GLM de se séparer des Grades bleus du REAA (Ordonnance 22).

**EN FRANCE, IL CONVIENT DE SAVOIR QUE LA GLNF A PRIS LA DÉCISION HIER, SAMEDI 7 MAI 2011, FACE À UNE TELLE SITUATION DE ROMPRE AVEC LES JURIDICTIONS SUIVANTES**

- **SUPRÊME CONSEIL DU R.E.A.A.**
- **GRAND CHAPITRE FRANÇAIS**
- **DIRECTOIRE DES LOGES RECTIFIÉS DE FRANCE ET DU GRAND PRIEURÉ RECTIFIÉ DE FRANCE**

**« JUSQU'À UNE CLARIFICATION DES RELATIONS INTERVIENNE ET QUE LES PRINCIPES DE NON-INGÉRENCE SOIENT RÉAFFIRMÉS »**

---

(2) « **Pourquoi les frères contestataires se battent-ils donc ?** »

À cette question je répondrai que l'expression « *frères contestataires* » me paraît comme un anachronisme en Franc-maçonnerie. Il n'y a pas de 'contestations' dans un Ordre maçonnique. On ne transige pas sur les fondamentaux et les Landmarks .

Par ailleurs, il faut savoir pourquoi ils se battent ? Si c'est contre l'ignorance et le dogmatisme, il faut les encourager !

Lindsay DESCOMBES  
Grand Maître d'Honneur

## NOTES :

- (i) Le **Grand Orient de France** est la plus ancienne et la plus importante obédience maçonnique française. Il est issu de la réforme de la Première Grande Loge de France (1738 à 1773). Le Rite Français, en fait la version française du rite de la Grande Loge de Londres importé à Paris dans les années 1720, est aujourd'hui encore le plus pratiqué. Mais d'autres rites ayant marqué l'histoire maçonnique comme le Régime Ecossais Rectifié (1776) le Rite Ecossais Ancien Accepté (1804) ont trouvé leur place dans l'obédience au cours de sa longue histoire. Elle est 'Régulière' jusqu'au schisme en 1877. Il comptait plus de 12000 membres en 1965
- (ii) La **Grande Loge de France** a été créée en 1894 par Décret du **Suprême Conseil du REAA de France** <sup>(iii)</sup>, une juridiction maçonnique établie en France en 1804 par le Comte de Grasse-Tilly venue de l'Amérique. C'est une obédience mono-rite, pratiquant les trois « grades symboliques écossaise » du REAA. Elle est 'irrégulière' parce qu'elle n'a pas été constituée par une Grande Loge régulière selon les *Landmarks* (Règles en 8 points de la GLUD'A). En 1965, l'obédience était composée de plus de 8000 membres quand 1100 la quittèrent pour se joindre à la GLNF.
- (iii) Le **Suprême Conseil du REAA de France** établi en France par le Comte de Grasse-Tilly le 22 septembre 1804 est le 'second SC du monde' après celui de Charleston aux États-Unis en 1801. Le REAA où le **Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA)** est un système de 30 degrés (4<sup>ème</sup> au 33<sup>ème</sup>), les trois premiers degrés (1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup>) demeurant le fondement de la Maçonnerie symbolique sont placés sous la responsabilité des Grandes Loges.
- Il convient de souligner qu'il n'y avait pas grades bleus spécifiques (1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup>) liés au REAA en Amérique. Toutefois, allant plus loin que leurs inspirateurs américains, les fondateurs français du Suprême Conseil de France en 1804 rédigèrent des cahiers des grades bleus, qu'ils présentèrent comme seuls authentiques car « anciens ». Ainsi naquirent les premières versions des grades bleus, dits de REAA. Ces rituels rejetés par le GODF, la seule Obédience maçonnique en France régulière et reconnue, furent adoptés et pratiqués dans les loges « rebelles » au GODF en France. « *Les rédacteurs pillèrent leurs prédécesseurs et accouchèrent de rituels syncrétiques, mêlant éléments de la maçonnerie française classique, de celle dite de « Rite Ecossais» et surtout d'apports anglo-saxons de style « ancien », nous confie le SGC Pierre Noël, CBCS, 33°.* « Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le retour à une conception plus traditionnelle de la maçonnerie vit une réécriture de ces rituels, sans cependant que les influences du XIX<sup>e</sup> siècle disparaissent tout à fait. **De nouveaux emprunts, à la maçonnerie britannique et hollandaise, ainsi qu'au compagnonnage, conduisirent aux rituels aujourd'hui en usage à la GLNF et à la GLDF.** Les rituels actuels, dit de REAA, se ressentent de ces emprunts successifs qui, le point est essentiel, ne doivent rien aux hauts-grades du même Rite et diffèrent considérablement de leur mouture d'origine. Ce constat soulève deux questions difficiles», poursuit le SGC Pierre Noël:
- (a) Existe-t-il une spécificité, voire une cohérence, qui lie les grades bleus et les hauts-grades de même nom ?
- (b) Quel est le véritable REAA, pour les grades bleus ? [En 13 ans de présence de la GLNF à Maurice (1992-2005) on nous a proposé tour à tour le «REAA-1802», puis le «REAA-CERBU» et le « REAA-Hiram » !]
- (iv) En vertu des Grandes Constitutions des Suprêmes Conseils révisées au Convent de Lausanne de 1875 article 2§2, à l'effet qu'un Suprême Conseil ne peut comporter en son sein que des maîtres maçons réguliers.
- (v) Le **Suprême Conseil du REAA pour la France** fut régulièrement constitué en 1965 et placé sous l'autorité du Souverain Grand Commandeur Charles RIANDEY, 33° (ancien SGC du SCDF) . Aucun autre 33<sup>ème</sup> du SCDF , à l'exception de Paul NAUDON, ne l'avait suivi dans la nouvelle voie 'spirituelle' qu'il proposait. Riandey fut ré-initié à la GLNF et régularisé dans les Hauts Grades au SC des Pays Bas. Il se trouva très isolé au début de son mandat (1965-1974) malgré le soutien de la GLNF et des Suprêmes Conseils des États-Unis (juridictions Nord et Sud).